

COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
04 novembre 2022

Séance du 09/11/2022

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
9

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés : Christian MICHEL

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Véronique NICOLLET

Délibération n°D_2022_038

Lancement consultation : contrôle des Points d'Eau Incendie dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

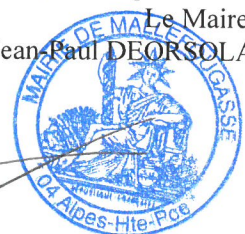
Monsieur le maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la vérification, du contrôle et de la maintenance des points d'eau incendie sur la commune, la commune a demandé l'appui technique de l'Agence Départementale (Ingénierie et Territoires 04).

Un cahier des charges a été fourni à la commune et dans ce contexte, il est nécessaire de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées dans ce domaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **AUTORISE** Monsieur le maire à lancer la consultation dans le cadre de la vérification, du contrôle et de la maintenance des points d'eau incendie sur la commune

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA



| |
|---------------------------------------|
| RF |
| DIGNE LES BAINS (A H P) |
| Contrôle de légalité |
| Date de réception de l'AR: 10/11/2022 |
| 004-210401097-20221109-D_2022_038-DE |

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal

Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le..... 10 NOV. 2022

| |
|---|
| RF DIGNE LES BAINS (A H P) |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/11/2022 004-210401097-20221109-D_2022_038-DE |